CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DU 08 SEPTEMBRE 2021

Le huit septembre deux mille vingt-et-un à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Berson, régulièrement convoqués par les soins de Monsieur le Maire, se sont réunis dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien TREBUCQ, Maire.

Date de la convocation : 27 août 2021.

ETAIENT PRESENTS: 14

Monsieur Sébastien TREBUCO, Maire,

Messieurs Grégory YVETOT, Jean-Bernard CHANTEAU, Benoît PASTOR et Mesdames Solenne SANCHEZ, Françoise TREBUCQ, Adjoints au Maire.

Mesdames Julie GAIDE, Vanessa BLONDY, Séverine FOGRET, Corinne ROTON et Céline DE OLIVEIRA. Messieurs David SEGUIN, John OUAMER et Guillaume BLONDY.

ETAIT ABSENT EXCUSE AYANT DONNE PROCURATION: 1

Monsieur Nicolas BERTAUD a donné procuration à Monsieur Grégory YVETOT.

ETAIT ABSENT EXCUSE: NEANT

ETAIT ABSENT: NEANT

Madame Corinne ROTON a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} juillet 2021*

FINANCES

- Décision Modificatives n°3 de la Commune
- Décision Modificative du Pôle commercial n°2
- Demande Subvention exceptionnelle au Comité des fêtes et de la Jeunesse Sportive Bersonnaise.

RESSOURCES HUMAINES

- Avenant au Contrat de Prévoyance collectivité Maintien de Salaire.
 - Questions diverses.

0000000000000000000

Le procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} juillet dernier a été adopté à l'unanimité, à 15 POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION, sans aucune modification.

0000000000000000000

FINANCES

DELIBERATION 01/08/09/2021 DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET COMMUNAL

Rapporteur: Monsieur Grégory YVETOT.

Le rapporteur informe le conseil municipal qu'une décision modificative doit être prise afin de régulariser les comptes du Budget Commune afin de mandater une facture sur le bon compte comptable. Suite à une demande de la trésorerie de Blaye.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311.1 à 3, L.2312-1 à 4 et L.2313-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 1^{er} avril 2021 approuvant le Budget Commune,

Le rapporteur expose au Conseil Municipal qu'il a la possibilité de modifier le budget Commune jusqu'à la fin de l'exercice auquel il s'applique.

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables nécessaires à l'activité de la commune.

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
INVESTISSEMENT	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
D-657364-SPIC		7 700,00€		
R-7067-Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignements				7 700,00€
TOTAL INVESTISSEMENT		7 700.00€		7 700.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (15 POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION) émet un avis favorable à la Décision Modificative n°3 du budget Commune telle que présentée ci-dessus.

0000000000000000000

DELIBERATION 02/08/09/2021 DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET POLE COMMERCIAL

Rapporteur Monsieur Grégory YVETOT.

Le rapporteur informe le conseil municipal qu'une décision modificative doit être prise afin de régulariser les comptes du Budget Commune afin de mandater une facture sur le bon compte comptable. Suite à une demande de la trésorerie de Blaye.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311.1 à 3, L.2312-1 à 4 et L.2313-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 1^{er} avril 2021 approuvant le Budget Pôle Commercial,

Le rapporteur expose au Conseil Municipal qu'il a la possibilité de modifier le budget Pôle Commercial jusqu'à la fin de l'exercice auquel il s'applique.

Monsieur le Maire précise que cette décision est nécessaire car le pôle commercial, en raison de loyers peu élevés, est déficitaire, d'où la nécessité de passer ce déficit en investissement. Quand la situation aura été régularisée, ces sommes repasseront en section d'investissement.

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables nécessaires à l'activité de la commune,

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
INVESTISSEMENT	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
D-66111 Intérêt réglés à l'échéance		7 700,00€		
R-774 Subventions exceptionnelles				7 700.00€
R-024-Produits de cessions				23 740.00€
D-1641-Emprunt en euros		23 740.00€		
TOTAL INVESTISSEMENT		31 440,00€		31 440.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (15 POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION) émet un avis favorable à la Décision Modificative n°2 du budget Pôle Commercial telle que présentée ci-dessus.

000000000000000000

DELIBERATION 03/08/09/2021 DEMANDE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DES FETES

Rapporteur: Monsieur Benoît PASTOR.

Une demande a été adressée à la mairie le 2 août dans laquelle le comité des fêtes fait part d'un déficit de 1904€ en raison de dépenses supplémentaires dues :

- aux mesures sanitaires,
- au paiement des prestations des groupes de musique.

Le rapporteur précise que la mairie, qui devait être l'organisateur de l'évènement, avait prévu une somme de 1500€.

Madame Solenne SANCHEZ dit ne pas comprendre qu'on puisse attribuer une subvention à cette association qui ne l'avait pas sollicitée en temps et en heure alors que, pour cette même raison, d'autres associations n'ont pas bénéficié de subvention.

Monsieur Grégory YVETOT précise que le comité des fêtes n'a effectivement pas respecté la procédure et qu'il sera tenu de le faire à l'avenir.

Le rapporteur rappelle qu'il s'agit d'une demande exceptionnelle mais que le comité des fêtes ne pouvait pas demander de subvention au moment voulu car il s'est constitué tardivement.

Madame Vanessa BLONDY fait part de son incompréhension car le comité avait un peu de trésorerie. Elle demande si le comité des fêtes a fourni ses comptes et si l'on sait de quelle somme le comité disposait au départ. Le rapporteur fait remarquer que certaines associations ont bénéficié de subventions alors qu'elles disposaient de

trésorerie.

Monsieur David SEGUIN ajoute qu'à p

Monsieur David SEGUIN ajoute qu'à partir du moment où le comité des fêtes avait pris en charge la fête de la musique, la mairie se devait de les aider.

Monsieur Jean-Bernard CHANTEAU est d'accord avec Solenne SANCHEZ.

Madame Julie GAIDE affirme qu'il faut soutenir le comité car il joue un rôle important dans l'animation de la commune, importance que reconnaissent aussi Benoît PASTOR et John OUAMER. Ce dernier ajoute que le comité a besoin de recruter des bénévoles.

Madame Solenne Sanchez rappelle que la reconnaissance ne passe pas forcément par l'octroi de subventions.

Madame Corinne Roton ajoute que la mairie a demandé au comité des fêtes de prendre en charge la fête de la musique, qu'elle avait prévu pour ce faire un budget de 1500 € et qu'il est donc légitime de les aider financièrement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à, 11 POUR, 0 CONTRE et 3 ABSTENTIONS (Mmes Solenne Sanchez, Vanessa Blondy et M. Guillaume Blondy), vote l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € au Comité des Fêtes de Berson.

Il est précisé que Monsieur Sébastien TREBUCQ n'a participé ni au vote ni aux discussions.

0000000000000000000

DELIBERATION 04/08/09/2021

DEMANDE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA JEUNESSE SPORTIVE BERSONNAISE

Rapporteur: Monsieur Benoît PASTOR.

Reliquat de subvention demandée par le club de football : Rapporteur : Benoît Pastor

M. Benoît PASTOR rappelle qu'au moment d'attribuer la subvention au club, il avait été décidé de donner 3 500 € sur les 6 500 € demandés et de donner le reste quand le club fournirait le bilan et qu'il aurait récupéré l'argent des licences, ce qui a été fait. (Bilan arrêté au 16 juillet 2021).

Le rapporteur fait remarquer que le club partait un peu à la dérive : pas de jeunes, peu de licenciés. Pour cette rentrée, 3 équipes de jeunes motivés et dynamiques ont été créées et seront formées par les seniors de l'équipe première. Il note aussi que le club, en raison de l'épidémie, n'a pu, contrairement aux années précédentes, ni organiser de lotos ni aucune manifestation.

M. Grégory YVETOT ajoute que le club a fait ce qui lui a été demandé et que les comptes sont équilibrés.

Mme Julie GAIDE note qu'on pourrait conditionner le versement de la subvention à la formation des seniors désireux de former des jeunes.

- M. David SEGUIN soumet l'idée que le club pourrait aller chercher un financement extérieur (sponsors privés, département) car la subvention représente un budget conséquent pour la mairie.
- M. Benoît Pastor précise que dans le nouveau bureau, une personne est chargée de chercher des sponsors et qu'elle en a déjà trouvé deux.
- M. Le Maire explique que la commune ne peut pas être seule à aider le club car, en plus de la subvention, elle paie les factures d'eau, d'électricité, l'entretien de la pelouse...
- M. David SEGUIN demande s'il ne serait pas possible de fixer un seuil pour les subventions car les associations doivent aller chercher de l'argent. Il note aussi qu'on pourrait intéresser les joueurs (sous la forme d'une réduction du prix de leur licence) s'ils trouvent des sponsors.
- M. Le Maire ajoute qu'en raison de l'aide conséquente apportée au club, il est normal de se servir du stade pour les manifestations car le terrain appartient aussi aux bersonnais.

Mme Julie GAIDE demande si une part de la cotisation des licences revient au club. C'est le cas mais comme certains joueurs sont partis et que les licences sont payées au district et à la ligue par anticipation, le club se trouve en difficulté.

Il est rappelé que l'an passé, la subvention a été divisée par deux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à, 11 POUR, 0 CONTRE et 4 ABSTENTIONS (Mme De Oliveira, M. Le Maire, Messieurs Pastor et Ouamer), vote le versement du solde de la subvention à la JSB d'un montant de 3 000 €.

0000000000000000000

RESSOURCES HUMAINES

DELIBERATION 05/08/09/2021 AVENANT AU CONTRAT DE PREVOYANCE COLLECTIVITE MAINTIEN DE SALAIRE

Rapporteur: Monsieur Grégory YVETOT.

Le rapporteur informe le Conseil Municipal qu'une décision doit être prise concernant l'avenant au contrat de prévoyance collective « MAINTIEN DE SALAIRE », des agents territoriaux titulaires de la Commune de Berson

La modification du taux sera effective au 1^{er} janvier prochain, et est fixé à 1.54%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (15 POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION) émet un avis favorable à la signature de l'avenant au contrat de prévoyance collectivité maintien de salaire.

0000000000000000000

Questions diverses

-Mme **Solenne SANCHEZ** fait savoir qu'en ce qui concerne la <u>mutuelle communale</u>, il y a eu 4 demandes, ce qui est positif car la mutuelle n'avait pas encore de référent local. Il y aura sans doute plus de demandes en janvier (quand les autres mutuelles feront connaître leurs tarifs). La mutuelle vient de trouver un référent local et il faut refaire de la publicité (boîtage, Facebook, Intramuros, Newsletter)

-Mme Françoise TREBUCQ informe que :

- o l'intercommunalité des établissements secondaires vient d'acheter un terrain derrière le lycée de Blaye pour un projet d'agrandissement du lycée et d'autres projets à Pipat Morier pour la somme de 280 000€ (emprunt sur 20 ans à hauteur de 220 000€)
- <u>Restaurant scolaire</u>: Berson fait partie des communes qui peuvent bénéficier d'une aide de l'État pour que la plupart des familles ne paie qu'un euro le repas (dispositif mis en place pour 3 ans). Pour ce faire, il faut que les familles fournissent avant les vacances de la Toussaint leur quotient familial, ce qui permettra de fixer les tarifs. (Quotient familial qui sera aussi demandé quand la garderie deviendra un accueil périscolaire)
 - M. le Maire précise que c'est la municipalité qui fixera les seuils qui permettront à la plupart des familles de payer un euro le repas. Ce dispositif prendra effet en janvier.
- o **La rentrée** : 139 enfants sont scolarisés, peut-être qu'un autre enfant sera admis dans le cadre d'une procédure d'urgence. Il y une nouvelle cantinière.
- o **Comité de pilotage** pour la restructuration du groupe scolaire aura lieu le 12 octobre. Le cabinet d'études présentera 3 scenarii possibles.

-M. Benoît Pastor présente le bilan de la manifestation « Bières et sons » :

Bilan positif, 430 personnes le vendredi et 840 le samedi. Il n'y a pas eu d'incidents. Benoît PASROR remercie les élus, les référents, les conjoints des élus pour leur aide.

-M. le Maire annonce :

- = le 13 octobre à 18h, au cinéma le Zoétrope, une conférence sur l'évolution des paysages à travers le temps sera organisée pour les élus .
- En accord avec la Trésorerie, différentes régies vont être supprimées : celle de la photocopie puisque ce service est proposé à la Poste, et celle pour le paiement de la cantine car les factures vont être informatisées.

-Salon de coiffure : il avait été proposé à la locataire d'acheter son local pour la somme de 58 000 €. Cette dernière est intéressée mais souhaite faire baisser le prix car le local n'est pas aussi bien isolé que les autres magasins de la zone commerciale. Les négociations sont en cours, la vente devrait passer en délibération au prochain conseil municipal.

-Panneaux lumineux : un des deux est tombé en panne, or la date de la garantie est passée depuis quelques mois.

Faudra-t-il le faire réparer (mais quel coût ?), en racheter un autre ou en laisser un seul ?

-Sapins de Noël : comme l'an passé, il est prévu de passer par l'association des parents d'élèves s'ils acceptent de renouveler l'opération.

-Démission de Grégory LARGEAU début septembre, il était en CDD au service technique depuis mars 2021. Pour le remplacer, plusieurs candidats sont en train de passer des entretiens et seront mis en situation pour s'assurer de leurs compétences.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H35.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu en octobre prochain.

000000000000000000

TREBUCQ	Sébastien	Le Maire	
YVETOT	Grégory	1 ^{er} Adjoint	

SANCHEZ	Solène	2ème Adjoint	
CHANTEAU	Jean-Bernard	3ème Adjoint	
TREBUCQ	Françoise	4ème Adjoint	
PASTOR	Benoît	5ème Adjoint	
GAIDE	Julie	Conseillère Municipale	
BLONDY	Vanessa	Conseillère Municipale	
SEGUIN	David	Conseiller Municipal	
FOGRET	Séverine	Conseillère Municipale	
BERTAUD	Nicolas	Conseiller Municipal	Procuration à M. Grégory YVETOT
ROTON	Corinne	Conseillère Municipale	
OUAMER	John	Conseiller Municipal	
DE OLIVEIRA	Céline	Conseillère Municipale	
BLONDY	Guillaume	Conseiller Municipal	